

Des responsables de crèche (F-H)

au sein des crèches départementales

Avec 8 000 agentes et agents, le Département du Val-de-Marne est l'un des premiers employeurs du territoire.

Ses actions rassemblent plus de 200 métiers dans des secteurs diversifiés tels que la petite enfance et la protection de l'enfance, l'action sociale, l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, l'assainissement, l'environnement, les collèges, la voirie ou encore l'administration. Cette diversité offre de nombreuses opportunités d'évolutions professionnelles.

Dans ses 77 crèches départementales, réparties dans 34 communes, le Département accueille 4 500 enfants quotidiennement. Un accueil encadré par un projet éducatif.

Missions

La ou le responsable de crèche est garant-e de la qualité du service rendu aux familles et aux enfants ainsi que de leur sécurité physique, affective et psychique au sein de la structure. Elle ou il élabore et met en œuvre, avec l'ensemble de l'équipe, le projet d'établissement correspondant aux besoins des familles et des enfants accueillis dans le cadre des orientations départementales et du projet éducatif départemental pour l'accueil de la petite enfance.

Activités principales

- **Encadrement et animation** d'une équipe pluridisciplinaire.
- **Élaboration et coordination** du projet d'établissement.
- **Travail sur la relation** avec les familles.
- **Prévention** et surveillance médicale.
- **Gestion** administrative et budgétaire.
- **Aménagement et sécurité** de l'établissement.

suite ►

Des responsables de crèche (F-H)

► Diplômes

- **Diplôme d'État de puériculture, d'infirmier, de sage-femme ou d'éducateur de jeunes enfants.**

Expérience

- Expérience professionnelle de trois ans en qualité de responsable ou adjoint-e d'établissement de la petite enfance.
- Encadrement et animation d'équipe.

Connaissances et savoir-faire

- Réglementation en matière de modes d'accueil.
- Outils et méthodes de conduite de projets.
- Principes et outils d'animation et d'encadrement d'équipe.
- Organisation et encadrement du travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Conduite et animation de réunions et d'entretiens.
- Surveillance d'un protocole médical, organisation et contrôle des soins.

Contraintes particulières liées au poste

- Horaires variables sur l'ensemble de l'amplitude d'ouverture des crèches : 7 h 30 – 19 heures.
- Mobilisations physiques récurrentes (accroupissement, travail au sol...).
- Port de charges (jusqu'à 10 kg).
- Port d'une tenue vestimentaire adaptée aux fonctions.
- Travail en milieu bruyant.

Rémunération, avantages sociaux et politique RH

- Une rémunération statutaire et un régime indemnitaire adapté en fonction des missions.
- Une prime de fin d'année.
- Des prestations sociales : participation à une mutuelle labellisée, contrat de groupe prévoyance, tickets-restaurant...
- 35 jours de congés annuels.
- Une politique de formation dynamique.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation)

sur : www.valdemarne.fr/recrutement

ou par courrier à :

Monsieur le président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction des Ressources humaines
94054 Créteil Cedex



3994 Coût d'un appel local



valdemarne.fr